

Projet d'avis XX : Amélioration de la résilience du secteur face aux crises.

1. Contexte

La crise du COVID-19 et les mesures sanitaires prises par l'Union Européenne et les différents Etats Membres ont fragilisé le secteur des pêches et toute sa chaîne de valeur. Si des mesures d'urgence ont permis de répondre à certaines difficultés, des améliorations sont possibles selon les membres du CC SUD, ils saluent donc l'initiative de la Commission de préparer, dans le cadre de la stratégie « De la ferme à la table » un plan d'urgence pour faire face à de futures crises. On peut tirer de cette crise de nombreuses leçons, pas seulement face à une urgence sanitaire mais aussi face à des crises d'autre nature, sociale, environnementale ou politique. Elle nous oblige à penser en termes de systèmes socioéconomiques plus résilients. Cet avis a donc pour ambition de transmettre à la Commission des éléments de réflexion et des propositions des membres du CC SUD.

En annexe de ce document, se trouvent des éléments de contexte détaillant les impacts de la crise sur les flottilles du CC SUD à différentes échelles dans les trois Etats Membres du CC SUD.

2. Mesures pour un plan d'urgence

Les travaux engagés par la Commission sur le plan d'urgence pour assurer l'approvisionnement alimentaire et la sécurité alimentaire dans le cadre de la stratégie « de la ferme à la table » sont essentiels pour améliorer la réponse de l'Union Européenne aux futures crises. Ce plan doit permettre de répondre à des crises de nature potentiellement très variées en mettant en place des mécanismes visant à apporter une réponse agile et rapide. Les pêcheurs contribuent à alimenter la population européenne et ils doivent disposer des outils facilitant le maintien de leur activité (outils juridiques, protection sanitaire, dérogation pour continuer à se déplacer etc.). Toute coupure de la chaîne alimentaire entraînerait certainement beaucoup de difficultés pour se relever, s'il n'y a pas de préparation. Pour renforcer cette assurance à maintenir une activité les points suivants semblent importants :

-Une coordination européenne : le marché des produits de la mer est généralement européen et les décisions unilatérales de certains pays (fermeture des frontières) ont impacté les secteurs socio-économiques d'autres EM. Une réponse coordonnée des EM améliorerait

la résilience du secteur ;

- Afin d'apporter une réponse rapide adaptée à la nature de la crise et éclairer l'évaluation de la situation de terrain, un mécanisme de participation des organisations professionnelles et d'autres experts doit être mis en place.;

- Avoir à disposition des protocoles de réponses rapides, de mesures disponibles dès que la crise s'amorce : Pendant la crise Covid, les réponses sont arrivées a posteriori. Certains pêcheurs sont donc allés en mer sans avoir aucun protocole sanitaire (par exemple, pas d'équipement de protection). Puisqu'il s'agit d'un secteur essentiel, il doit disposer de sauvegardes économiques et de protection des travailleurs devant la possible absence de rentabilité du navire et sans réponse juridique en cas de propagation du virus à bord des navires.

- Anticiper les crises, améliorer le flux d'information dans la filière : la crise a rappelé que les maillons étaient interconnectés et que les impacts sur un maillon étaient ressentis par les autres maillons ;

- Apporter une réponse globale aux pêcheurs pour tenter de mieux organiser le marché : Les pêcheurs français ont été incités à continuer à aller en mer mais finalement les navires non rentables qui ont continué leur activité n'ont pas bénéficié de soutien. Un mécanisme de compensation de perte de chiffre d'affaires ou une garantie marée en complément des arrêts temporaires aurait permis d'apporter une réponse globale facilitant la mise en place de solutions locales comme des rotations de navires ;

- Renforcer les dispositifs existants : le montant de l'aide au stockage n'était pas adapté aux espèces stockées pendant la crise (baudroie notamment). Le barème de compensation (aide au kg) était basé sur les opérations connues par le passé c'est-à-dire des déséquilibres ponctuels offre-demande liés aux saisons de pêche (type poisson bleu dont les coûts de stockage au kg sont faibles). Or là il s'agit d'un déséquilibre long pour cause de fermeture de certains marchés en particulier restauration traditionnelle, ce n'est pas les mêmes espèces ni les mêmes coûts, ils sont beaucoup plus élevés. Le stockage peut également avoir tendance à repousser le problème. Les bénéficiaires de l'aide au stockage ont été limités car contrainte par une remise sur le marché avant le 31/12/20 . Ainsi, un mécanisme spécifique pour ce type de cas doit donc être mis en place, que garantisse la sécurité alimentaire et le

stockage indispensable de certaines espèces.

- Mettre en place un fond dédié : Les aides sectorielles ont été financées sur le FEAMP et il semble que ce soit une fragilité. D'une part, les EM ayant consommé leur enveloppe ne pouvaient prétendre à des mesures d'urgence. Une crise en début de programmation pourrait remettre en cause les évolutions structurelles qu'un fond tel que le FEAMP doit appuyer sur plusieurs années. Un fond d'urgence spécifique semble plus adapté. D'ailleurs c'est actuellement sur le motif de la transition FEAMP/FEAMPA que le secteur n'est plus accompagné alors que les effets de la crise Covid sont toujours omniprésents...

3. Conclusion

Si la crise du COVID-19 a mis en exergue les fragilités du secteur des pêches, en plus de ses forces, elle a aussi démontré son importance pour la souveraineté alimentaire de l'Union Européenne. Il apparaît donc essentiel aux membres du CC SUD de prendre des mesures permettant de renforcer durablement ce secteur et les communautés qui en vivent, en prenant en compte l'ensemble des défis socio-économiques et environnementaux évoqués dans cet avis. Il convient de rappeler que la crise sanitaire continue d'impacter durement le secteur, que nous sommes face à une crise socio économique sévère et qu'il faut continuer l'accompagnement en 2021. De plus, nous avons l'agenda 2030 qui prétend concilier le développement humain dans le respect des limites de la planète.

Pour cela, le futur du secteur passe par la construction d'une vision plus structurante, capable de contribuer davantage au bien être des communautés qui dépendent de lui, à la sécurité alimentaire et à la protection de l'écosystème dont il dépend. A moyen et à long terme, les fonds de reconstruction de la UE (Next Generation) doivent être utilisés de manière intelligente dans le secteur de la pêche et de la conservation de l'écosystème marin duquel il dépend. En plus des défis décrits dans l'avis, auxquels fait face le secteur de la pêche décrits dans l'avis, nous devons prendre en considération la Nouvelle Stratégie Européenne pour la Biodiversité Européenne qui prétend ralentir la perte d'espèces et d'habitats, à travers la protection des espaces et la restauration de systèmes marins côtiers, en plus des systèmes terrestres.

Le CC SUD continuera de travailler pour identifier des recommandations dans les axes

définies par l'Union Européenne sur l'investissement de ces fonds, afin qu'ils facilitent la transition écologique de la pêche pour tous les segments de la flotte, la dynamisation et la diversification socio économique des communautés de pêcheurs en soutenant une économie sociale à travers les petites et moyennes entreprises, la protection des écosystèmes, la restauration des habitats dégradés, face à toutes les pressions dues à tant d'activités humaines. La cohérence et la coordination de politiques et des administrations impliquées sera fondamentale pour ne pas perdre cette opportunité.

ANNEXES – Réponses à la consultation organisée par le secrétariat du CC SUD

1. FEDOPA – Etat des lieux en France
2. OPP LUGO – Galice
3. OPEGUI – Pays Basque Espagnol
4. OPP72 – Andalousie
5. Fédération des pêches des Açores – Açores
6. VIANAPESCA - Portugal